

TARIFS DES PRESTATIONS

• VENTE IMMOBILIERE : Honoraires à la charge du vendeur :

De 1 à 50 000 euros, nos honoraires sont de 10%

De 50 001 à 100 000 euros, nos honoraires sont de 8%

De 100 001 à 150 000 euros, nos honoraires sont de 6%

De 150 001 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 5%

De 300 001 à 400 000 euros, nos honoraires sont de 4,5%

De 400 001 à 600 000 euros, nos honoraires sont de 4%

Au-delà de 600 001, nos honoraires sont de 3,75%

Ces montants ne sont pas cumulables

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire.

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT.

Au-delà, 3% HT.

Facturation minimale 5000 euros HT.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION (RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR) :

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA **CHARGE DU LOCATAIRE** : Un mois de loyer hors charges dans la limite de 13 € TTC/m² pour les zones tendues (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA **CHARGE DU PROPRIETAIRE** : Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18% TTC).

• GESTION LOCATIVE :

Nos honoraires sont fixés à 8% hors taxes du quittancement annuel soit 9,57% T.T.C

• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

De 1 à 50 000 euros, nos honoraires sont de 10%

De 50 001 à 100 000 euros, nos honoraires sont de 8%

De 100 001 à 150 000 euros, nos honoraires sont de 6%

De 150 001 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 5%

De 300 001 à 400 000 euros, nos honoraires sont de 4,5%

De 400 001 à 600 000 euros, nos honoraires sont de 4%

Au-delà de 600 001, nos honoraires sont de 3,75%

• VENTE EN VIAGER :

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

• SERVICE DE MEDIATION :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

465 avenue de la Libération

54 000 NANCY

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.